

Le 4 janvier 2011



Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur le Préfet
Préfecture du Nord
12 rue Jean sans Peur
59039 LILLE CEDEX

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Est
Avesnes sur Helpe Ouest
Avesnes sur Helpe Centre
Avesnes sur Helpe Nord-Est
Avesnes sur Helpe Nord-Ouest
Avesnes sur Helpe Sud-Est
Avesnes sur Helpe Sud-Ouest
Avesnes sur Helpe Centre-Est
Avesnes sur Helpe Centre-Ouest

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Est
Avesnes sur Helpe Ouest
Avesnes sur Helpe Centre
Avesnes sur Helpe Nord-Est
Avesnes sur Helpe Nord-Ouest
Avesnes sur Helpe Sud-Est
Avesnes sur Helpe Sud-Ouest
Avesnes sur Helpe Centre-Est
Avesnes sur Helpe Centre-Ouest

Canton d'Hautmont

Hautmont
Hautmont Nord
Hautmont Sud
Hautmont Est
Hautmont Ouest
Hautmont Centre
Hautmont Nord-Est
Hautmont Nord-Ouest
Hautmont Sud-Est
Hautmont Sud-Ouest
Hautmont Centre-Est
Hautmont Centre-Ouest

Canton de Landrecies

Landrecies
Landrecies Nord
Landrecies Sud
Landrecies Est
Landrecies Ouest
Landrecies Centre
Landrecies Nord-Est
Landrecies Nord-Ouest
Landrecies Sud-Est
Landrecies Sud-Ouest
Landrecies Centre-Est
Landrecies Centre-Ouest

Canton de Solre le Château

Solre le Château
Solre le Château Nord
Solre le Château Sud
Solre le Château Est
Solre le Château Ouest
Solre le Château Centre
Solre le Château Nord-Est
Solre le Château Nord-Ouest
Solre le Château Sud-Est
Solre le Château Sud-Ouest
Solre le Château Centre-Est
Solre le Château Centre-Ouest

Canton de Trélon

Trélon
Trélon Nord
Trélon Sud
Trélon Est
Trélon Ouest
Trélon Centre
Trélon Nord-Est
Trélon Nord-Ouest
Trélon Sud-Est
Trélon Sud-Ouest
Trélon Centre-Est
Trélon Centre-Ouest

Objet : mise en place du Service Civique – Votre réponse du 22.12.10

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Pièce jointe : aucune

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance avec une grande attention de votre réponse concernant la mise en place du Service Civique dans le Département du Nord, suite à mon questionnement lors de votre présentation du rapport d'activité 2009 sur l'action départementale des Services de l'Etat, le 13 décembre dernier.

Je souhaiterais cependant affiner mon interrogation sur la déclinaison au plus près des territoires. En effet, lors des différents échanges pour bâtir la loi avec le Haut Commissaire, nous avons souhaité que celle-ci soit vraiment prise en charge sur l'ensemble des arrondissements, notamment les plus ruraux, afin d'avoir une portée forte sur tout le territoire. Nous avons également souhaité que les Sous-Préfets soient les « chefs d'orchestre », en lien étroit avec les collectivités, les associations, les élus, pour décliner concrètement les grands principes du Service Civique.

C'est sur ce point, Monsieur le Préfet, que je me permets de vous interpeller de nouveau, et je vous remercie par avance pour votre réponse.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10

✉ www.perat.fr ✉ contact-depute@perat.fr

Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP